

BORDEREAU DES PRIX AUX ABONNÉS DU SERVICE



CCPL
Loc-Eguiner

Règle arrondi : 4 décimales pour consommation et 2 décimales pour abonnement et autres prestations

TVA en vigueur au 01.01.24 (à titre indicatif)	Tarifs HT en € au 01.01.24	Tarifs TTC en € au 01.01.24	Coef. de révision *	Unités
--	----------------------------	-----------------------------	---------------------	--------

1 - REDEVANCE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Part Eau du Ponant	5,5	39,430	41,60	F1	U
Part Collectivité	5,5	4,635	4,89	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant					
De 0 A 40 m3	5,5	0,4452	0,4697	F1	m ³
De 40 A 100 m3	5,5	1,5144	1,5977	F1	m ³
De 100 A 200 m3	5,5	1,2865	1,3573	F1	m ³
> 200 m3	5,5	0,8505	0,8973	F1	m ³
Consommation Part Collectivité	5,5	0,927	0,98	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Préservation des ressources en eau	5,5	0,0330	0,0348	-	m ³
Lutte contre la pollution	5,5	0,3000	0,3165	-	m ³

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Abonnement semestriel SPANC (part Collectivité)	10	7,635	8,40	-	U
---	----	-------	------	---	---

2 - AUTRES TARIFS EN VIGUEUR

FRAIS D'ACCES AU SERVICE		37,0000	-	-	U
---------------------------------	--	---------	---	---	---

FRAIS DE GESTION DE RELANCE

1ère relance		10,00	10,00	-	U
Avis dépôt au contentieux		-	-	-	U

FRAIS DE RÉÉDITION NOUVELLE FACTURE

		10,00	10,00	-	U
--	--	-------	-------	---	---

FRAIS DE DUPLICATA FACTURE IDENTIQUE

		3,00	3,00	-	U
--	--	------	------	---	---

FRAIS DE DEPLACEMENT EN HEURES OUVRÉES

	20	38,60	46,32	-	U
--	----	-------	-------	---	---

FRAIS DE DEPLACEMENT EN HEURES NON OUVRÉES

	20	79,00	94,80	-	U
--	----	-------	-------	---	---

VERIFICATION METROLOGIQUE D'UN COMPTEUR

Compteur - Diamètre 15 à 20 mm	10	300,00	330,00	-	U
Compteur - Diamètre 25 à 40 mm	10	360,00	396,00	-	U
Compteur - Diamètre 50 à 80 mm	10	506,00	556,60	-	U
Compteur - Diamètre 100 à 150 mm	10	636,00	699,60	-	U
Compteur - Diamètre > à 150 mm	10	748,00	822,80	-	U

CONTRÔLE DE CONFORMITE USAGE DOMESTIQUE D'UNE RESSOURCE ANNEXE EN EAU

Maison individuelle	10	127,00	139,70	-	U
---------------------	----	--------	--------	---	---

INDIVIDUALISATION DU COMPTAGE

Etude technique de faisabilité jusqu'à 10 compteurs	20	218,00	261,60	-	U
Etude technique de faisabilité au-delà de 10, par compteur supplémentaire	20	19,00	22,80	-	U
Pose d'un compteur individuel de diamètre 15 mm en gaine	10	150,00	165,00	-	U

REALISATION DE TRAVAUX : PRIX FORFAITISES

Mise en service d'un branchement d'eau potable en lotissement, diamètre de compteur ≤20 mm, fourniture et pose du réceptacle incluses	20	550,00	660,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable en lotissement, diamètre de compteur ≤20 mm, fourniture et pose du réceptacle exclus	20	150,00	180,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable hors lotissement, Ø de canalisation ≤50 mm, diamètre de compteur ≤20 mm et longueur ≤15 ml	20	1 500,00	1 800,00	-	U
Mise hors service d'un branchement d'eau potable	20	500,00	600,00	-	U
Mise en accessibilité d'un compteur de diamètre 15 mm sur branchement existant	20	650,00	780,00	-	U
Remplacement d'un compteur existant de diamètre ≤20 mm en lieu et place	20	120,00	144,00	-	U

En dehors du domaine d'application des prix forfaitaires ci-dessus, les travaux et prestations sont facturés aux usagers sur la base des coûts de fourniture et de main d'œuvre suivants :

- Coût d'unité d'œuvre ouvrier / employé	20	63,70	76,44	-	h
- Coût d'unité d'œuvre technicien	20	71,50	85,80	-	h
- Coût d'unité d'œuvre encadrement	20	75,40	90,48	-	h
- Coût d'unité d'œuvre Astreinte	20	127,40	152,88	-	h

Moyens techniques :

- Hydrocreuseuse	20	63,70	76,44	-	h
- Caméra vidéo	20	14,30	17,16	-	h
- Mini tracto compact	20	23,40	28,08	-	h
- Camion Caisson 19 tonnes movibenne	20	35,10	42,12	-	h
- Dumper	20	16,90	20,28	-	h
- Minipelle 3,5 tonnes	20	15,60	18,72	-	h
- Minipelle 4,5 tonnes	20	18,20	21,84	-	h

***Coefficient de révision annuelle**

$$F1 = 0,15 + (0,54 * (ICTH-En / ICTH-En0)) + (0,15 * (FSD2n / FSD20)) + (0,1 * (TP10An / TP10A0)) + (0,06 * (010534766n / 0105347660))$$

avec :

- ICTH-E : indice de coût horaire du travail, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de la dépollution (base 100 décembre 2008), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

- FSD2 : indice frais et services divers - modèle de référence n° 2 (base 100 en juillet 2004), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

- TP10a : indice de travaux publics sur canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en 2010), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

- 010534766 : indice du coût de l'électricité vendue aux entreprises consommatrices (> 36 kVA)

Valeur initiale des indices :

- ICTH-E₀ = 112,2 (Juin DML = 10/10/2018)

- FSD2₀ = 131,7 (Septembre DML = 26/10/2018)

- TP10a₀ : 109,2 (Juillet DML = 12/10/2018)

- 010534766₀ = 94,1 (Juin DML = 25/07/2018)